



Communiqué de presse

Paris, le 22 juillet 2010

Le Président de la Commission Nationale des Recours communique :

- - - - -

La Commission Nationale des Recours du Mouvement Populaire s'est réunie le 21 juillet 2010.

Saisie à l'unanimité par le Bureau Politique du 7 juillet dernier, la Commission a été amenée notamment à prononcer des sanctions disciplinaires contre les adhérents de l'UMP qui se sont présentés face à des candidats investis par leur propre parti ou qui ont soutenu des candidats opposés à ces derniers.

Ainsi, dans la Fédération de l'Hérault, Danièle SANTONJA, Maire de Juvignac, et Jean-Luc MEISSONNIER, Maire de Baillargues, tous deux membres du Comité Départemental de l'UMP, sont suspendus pendant deux ans du Mouvement Populaire pour avoir soutenu la liste de Georges FRECHE face à la liste de la Majorité présidentielle conduite par Raymond COUDERC lors des élections régionales de mars 2010.

Dans la Fédération des Pyrénées-Orientales, Henri VALLS et Georgia LLAMBRICH, tous deux membres du Comité Départemental de l'UMP, sont exclus du Mouvement Populaire pour s'être présentés face à la liste conduite par Bernard DUPONT, investi par l'UMP lors des élections municipales de Canet-en-Roussillon en mai 2010. Pour ce même motif, sont suspendus pendant deux ans du Mouvement Populaire les adhérents suivants : Bérengère BATAILLER, Pascal DURIEUX, Michèle GUIARD, Jacqueline MORAT, Ange NAVARRO, Pascal SAUVÉ et Max TIBAC. Enfin, Gérard NAUDO, membre du Comité Départemental de l'UMP et Président du comité de soutien de la liste conduite par Henri VALLS, est suspendu également deux ans.

Toujours dans la Fédération des Pyrénées-Orientales, Alain FERRAND, membre du Comité Départemental de l'UMP, est exclu du Mouvement Populaire pour s'être présentés face Louis CARLES, investi par l'UMP lors de l'élection cantonale partielle de juin 2010 sur le canton de Saint-Laurent-de-la-Salanque. Pour ce même motif, Véronique PASTOUREAU, candidate suppléante d'Alain FERRAND, est suspendue pendant deux ans du Mouvement Populaire. Enfin, Joëlle FERRAND, Maire du Barcarès et membre du Comité Départemental de l'UMP, est suspendue également pendant deux ans pour avoir soutenu la candidature dissidente de son époux.

Dans le droit fil de la jurisprudence judiciaire, la Commission a modulé les sanctions en fonction de la gravité des fautes. Elle considère que les membres d'un Comité départemental de l'UMP, plus que tout autre adhérent, doivent montrer l'exemple du respect des règles internes de leur parti. Elle a également distingué la situation des candidats dissidents de celle de leurs soutiens.

Yanick PATERNOTTE

*Président de la Commission Nationale des Recours de l'UMP,
Député du Val-d'Oise.*